

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

INFORMER

SENSIBILISER

Rapport d'activités

2025

19



Corrèze

**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



# Sommaire

Rapport moral	4
L'Assemblée Générale	5
Une année d'activités	5
Fédération Nationale des CAUE	6
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	7
<b>COMMUNES ADHÉRENTES</b>	<b>8</b>
<b>CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES</b>	<b>12</b>
Démarche/partenariats	12
Urbanisme et paysage	14
Architecture et patrimoine	16
<b>CONSEIL AUX PARTICULIERS</b>	<b>18</b>
<b>JOURNÉES TECHNIQUES</b>	<b>22</b>
<b>SENSIBILISATION DU PUBLIC</b>	<b>26</b>
Participation aux Salons	27
Sensibilisation des scolaires / adultes	27
<b>PRESSE</b>	<b>28</b>
<b>L'ÉQUIPE DU CAUE</b>	<b>29</b>
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>30</b>
<b>BILAN ANNUEL</b>	<b>31</b>

# Rapport moral



C'est avec engagement que je présente le rapport moral du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze pour l'année 2025.

Dans un contexte marqué par des enjeux majeurs tels que le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la sobriété foncière et la cohésion sociale, notre association a poursuivi sa mission d'intérêt général avec constance et détermination. La montée des phénomènes d'îlots de chaleur constitue également une préoccupation croissante pour les collectivités, renforçant la nécessité de promouvoir des démarches de désimperméabilisation des sols, favorables au rafraîchissement urbain, à l'infiltration des eaux pluviales et à l'amélioration du cadre de vie. Le CAUE s'affirme plus que jamais comme un acteur de proximité, au service des collectivités territoriales et des citoyens.

L'année écoulée témoigne de la diversité et de la richesse de nos actions. L'accompagnement des collectivités s'est traduit par le suivi de nombreux projets d'aménagement, de requalification de centres-bourgs ou encore de valorisation du patrimoine bâti. En parallèle, l'activité de conseil aux particuliers reste soutenue, confirmant le rôle essentiel du CAUE dans l'accompagnement des projets individuels, notamment en matière de rénovation.

La sensibilisation constitue également un axe fort de nos missions. À travers des actions destinées au grand public, aux élus et aux scolaires, nous contribuons à diffuser une culture architecturale, urbaine et paysagère, indispensable à une meilleure qualité de vie sur nos territoires.

Conscients des contraintes financières pesant sur les collectivités, nous avons poursuivi notre réflexion sur l'optimisation de nos interventions, en privilégiant les moments clés des projets et en renforçant nos partenariats. Cette dynamique collaborative nous permet de proposer des réponses plus efficaces et adaptées aux enjeux locaux.

Les chiffres de l'année illustrent concrètement notre activité : plusieurs dizaines de communes accompagnées, de nombreux dossiers traités et une fréquentation soutenue de nos actions de sensibilisation.

Je tiens à saluer le professionnalisme et l'implication de l'équipe du CAUE, ainsi que l'engagement des membres du Conseil d'Administration.

Ensemble, nous poursuivons un objectif commun : améliorer durablement le cadre de vie en Corrèze, en conciliant qualité architecturale, respect de l'environnement et développement des territoires.

Valérie TAURISSON  
Présidente du CAUE de la Corrèze  
Vice-présidente du Conseil Départemental

## L'Assemblée Générale



En 2025, l'assemblée générale s'est déroulée à Davignac avec l'accueil bienveillant de M. Barbe, Maire. C'est sous le soleil que la municipalité a fait découvrir les patrimoines bâtis fraîchement restaurés et les aménagements paysagers. Puis, la réunion statutaire a été l'occasion pour l'équipe de présenter ses activités, en détaillant certaines actions représentatives et de rappeler la démarche d'accompagnement des projets. A l'issue de la réunion, un repas a été servi, ce fût l'occasion de poursuivre les échanges de manière conviviale dans le restaurant sur une commune voisine suite au retard d'ouverture du restaurant multi-services de la commune.

## Une année d'activités



**26**

communes conseillées avec

**35**

dossiers traités



**69**

conseils aux particuliers dont

**21**

en RDV au CAUE



**7**

actions de sensibilisation avec plus de

**500**

participants

5

## Un déménagement



Après plusieurs mois de réflexion, le Département a décidé de se séparer de l'hôtel Saint-Martin situé en centre-ville. Cette décision a conduit le CAUE et Corrèze Tourisme à déménager le 25 juin dans des locaux rénovés, situés au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment F du Conseil départemental.

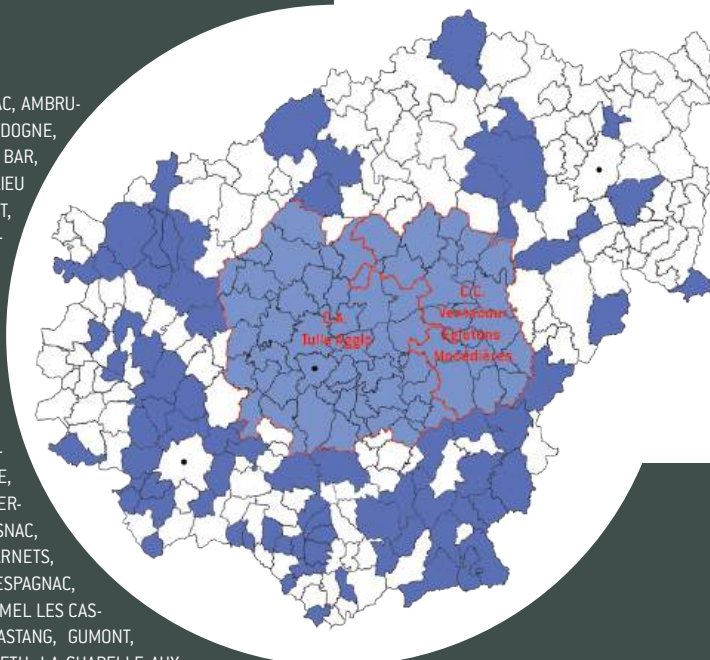




## Communes adhérentes

AFFIEUX, ALBUSSAC, ALLASSAC, AMBRUGÉAT, ARGENTAT SUR DORDOGNE, ARNAC POMPADOUR, AURIAC, BAR, BASSIGNAC LE HAUT, BEAULIEU SUR DORDOGNE, BEAUMONT, BENAYES, BEYNAT, BEYSENAC, BILHAC, BORT LES ORGUES, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, CHABRIGNAC, CHAMBERET, CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC LA NOAILLE, CHAMPAGNAC LA PRUNE, CHANAC LES MINES, CHANTEIX, CHARTRIER FERRIÈRE, CHASTEАUX, CHAUMEIL, CLERGOUX, CORNIL, CORRÈZE, COSNAC, CUBLAC, CUREMONTE, DARNETS, DONZENAC, EGLETONS, ESPAGNAC, ESTIVALS, EYREIN, FAVARS, GIMEL LES CASCADES, GOULLES, GROS CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE, JUGEALS NAZARETH, LA CHAPELLE AUX

SAINTS, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LADIGNAC SUR RONDELLE, LAFAGE SUR SOMBRE, LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LAPLEAU, LARCHE, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE LONZAC, LE PESCHER, LES TROIS SAINTS, LES ANGLES SUR CORRÈZE, LIGNEYRAC, LISSAC SUR COUZE, LOSTANGES, LUBERSAC, MALEMORT, MARCILLAC LA CROISILLE, MARCILLAC LA CROZE, MARGERIDES, MAUSSAC, MÉNOIRE, MEYMAC, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MEYSSAC, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONTAIGNAC SUR DOUSTRE, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, ORLIAC DE BAR, PALISSE, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PERPEZAC LE NOIR, PEYRELEVADÉ, PIERREFITTE, PUY D'ARNAC, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIERS D'EGLETONS, SAILLAC, SAINT AUGUSTIN, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT CERNIN DE LARCHE, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT CYR LA ROCHE, SAINT EXUPÉRY LES ROCHES, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN AUX BOIS, SAINT JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL DE GIMEL, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT MEXANT, SAINT PANTALÉON DE LARCHE, SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT PARDOUX LE NEUF, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SALVADOUR, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YRIEIX LE DÉJALAT, SAINTE FORTUNADE, SARRAN, SEILHAC, SÉRANDON, SEXCLES, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, USSAC, UZERCHE, VALIERGUES, VARETZ, VARS SUR ROSEIX, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON



## La démarche

---

### Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'un architecte, d'une paysagiste et urbaniste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- consulter notre documentation,
- être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une **Communauté de communes** ou d'**agglomération** se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

<input type="checkbox"/> Communes de moins de 200 hab.	60€
<input type="checkbox"/> Communes de 200 à 499 hab.	100€
<input type="checkbox"/> Communes de 500 à 999 hab.	180€
<input type="checkbox"/> Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
<input type="checkbox"/> Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
<input type="checkbox"/> Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

## Elargissement des adhésions

---

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Particulier	20€
<input type="checkbox"/> Association	50€
<input type="checkbox"/> Enseignement du premier degré	35€
<input type="checkbox"/> Enseignement du second degré	120€
<input type="checkbox"/> Entreprise/professionnels	100€
<input type="checkbox"/> Etablissements publics	300€
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	don libre





# Conseils

## Conseil aux collectivités/autres structures

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

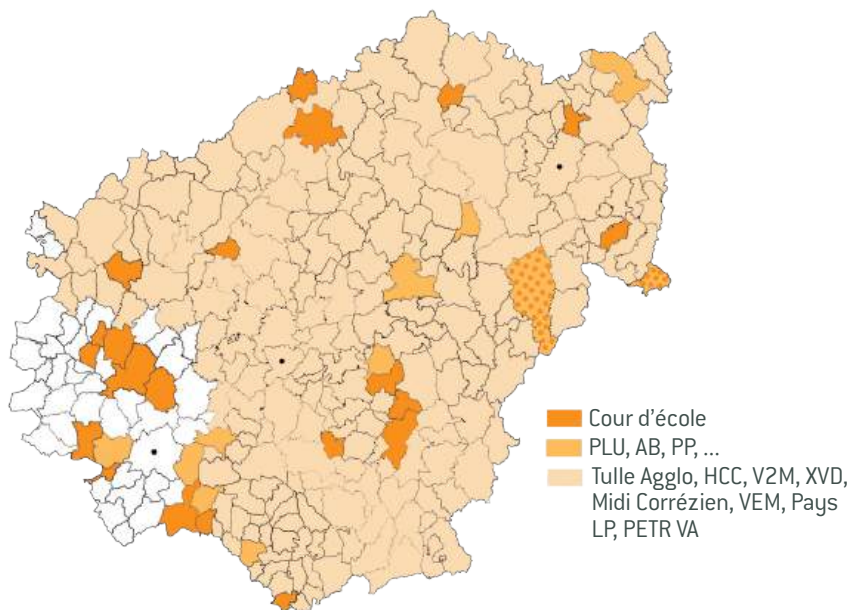
### Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet à la conseillère, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

A l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2024, le CAUE est intervenu sur **26** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **35** communes corréziennes qui sont concernées et **8** EPCL.

12



**26** communes

**35** dossiers traités

## Partenariats

Le CAUE de la Corrèze multiplie les partenariats pour être le plus efficient possible dans les réponses à apporter aux collectivités qui le sollicitent.

### Conseil Départemental (CI, CH, CAO, CT, AC)



Plusieurs projets sont suivis en collaboration ou en concertation avec différents services du Département.

### Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



UDAP

Le CAUE a développé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités ou aux particuliers grâce à des réunions régulières de coordination.

### Fondation du Patrimoine



Le CAUE a renforcé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités (co-réalisation de fiches conseils pour de la restauration de patrimoine non protégé), aux particuliers (information sur les aides) et la sensibilisation du grand public.

### Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)



CORRÈZE

Nos deux structures poursuivent leur partenariat via plusieurs thématiques (confort énergétique, animation d'ateliers de co-conception de cour d'écoles, sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes ou le label Végétal local).

### Convention avec le Parc Naturel Régional de Millevaches



Avec les CAUE ex-limousin, nous œuvrons ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

### Odéys



Le CAUE s'est impliqué dans les questions de l'économie circulaire et du réemploi. Co-organisateur aux côtés d'Odéys de trois journées de rencontres et d'échanges sur le sujet.

### Les Pays d'Art et d'Histoire



Le CAUE poursuit ce partenariat sur les missions de sensibilisation avec des animations communes mais aussi du conseil aux collectivités.

## Urbanisme et paysage

### Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...). Le CAUE intervient autant durant

la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP). Il est aussi de plus en plus sollicité pour donner son avis dans le cadre de procédure d'évolution des documents existants [révisions allégées, modifications simplifiées].

14

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

BRIVE, CHANAC-LES-MINES, CONCEZE, CORREZE, GIMEL-LES-CASCADES, LOUIGNAC, LUBERSAC, MALEMORT, MAUSSAC, NESPOULS, SADROC, SAINTE-FORTUNADE, SAINT-SORNIŃ-LAVOLPS, TREIGNAC, USSAC, UZERCHE, VOUTEZAC, MIDI-CORREZIEN, HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ, XAINTRIE-VAL-DORDOGNE.

En amont ou en parallèle, le CAUE accompagne la mise en oeuvre ou le suivi des programmes de politique urbaine (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir).

### Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Le CAUE poursuit l'**inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont d'une étude globale, nous proposons à la commune concernée de présenter devant l'ensemble du conseil municipal, le « recensement » réalisé **sous forme d'un diaporama commenté**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du projet communal. Il sensibilise les élus sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.



## Architecture et patrimoine

### Équipement communal - aide à la pré-programmation

Appelé par une collectivité qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE conseille, écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de **documents d'archives** ou de **photos de réalisations qui font référence**. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeu
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

### Avenir des bâtiments communaux [réaffectation ou construction]

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi, des transferts de locaux peuvent être envisagés.

Définir **de nouvelles affectations** à des bâtiments peut également entraîner des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

Le CAUE analyse la pertinence des réaffectations potentielles de bâtiments ou de leur création, questionne l'adéquation entre la forme, la destination et les besoins. Un travail est réalisé permettant **d'envisager tous les scénarios possibles**, réhabilitation totale ou partielle, vente ou démolition ou acquisition.

16

#### BOURG - ÉQUIPEMENTS et ESPACES PUBLICS



- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Saint-Exupéry-Les-Roches, Saint-Rémy, Sérandon)
- Extension de bâtiment (Saint-Pardoux-le-Neuf)
- Halle (Saint-Pardoux-la-Croisille)
- Réflexion (Gros-Chastang)

### Valorisation des logements vacants

Le CAUE peut réaliser un diagnostic sommaire de l'état des bâtiments d'une zone définie et permettre d'identifier les bâtiments qui seraient éventuellement à réhabiliter par rapport à ceux en bon état. Un accompagnement dans les différentes démarches administratives liées à cette problématique est proposé aux Communes.

- Diagnostic et guide méthodologique

## Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après **visite sur place**, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'une **notice de conseils** qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

### Petit patrimoine

Le petit patrimoine non protégé est très présent en Corrèze. Le CAUE est très régulièrement sollicité pour accompagner les communes dans la définition de l'intérêt de leur patrimoine, des travaux de sauvegarde et de mise en valeur qu'ils nécessiteraient.



- Serre (Lycée agricole de Voutezac)
- Lavoirs (Neuvic)
- Fontaine (Forgès)
- Fours à Pain (Saint-Martin-La-Méanne, Forgès)
- Bascule (Goullès)
- Pont (Millevaches)
- Lampisterie (Treignac)

### Edifice religieux

Le CAUE apporte des **conseils ponctuels** pour de petits travaux permettant de **valoriser et conserver le bâti existant**. Pour les projets plus conséquents, le CAUE pourra établir une note de synthèse et orientera le porteur de projet vers les compétences adéquates tels que l'architecte du patrimoine et les partenaires tels que la Fondation du Patrimoine, CAOA, PAH.

- Eglise/Chapelle (Saint-Solve, Pierrefitte, Saint-Julien-aux-Bois)

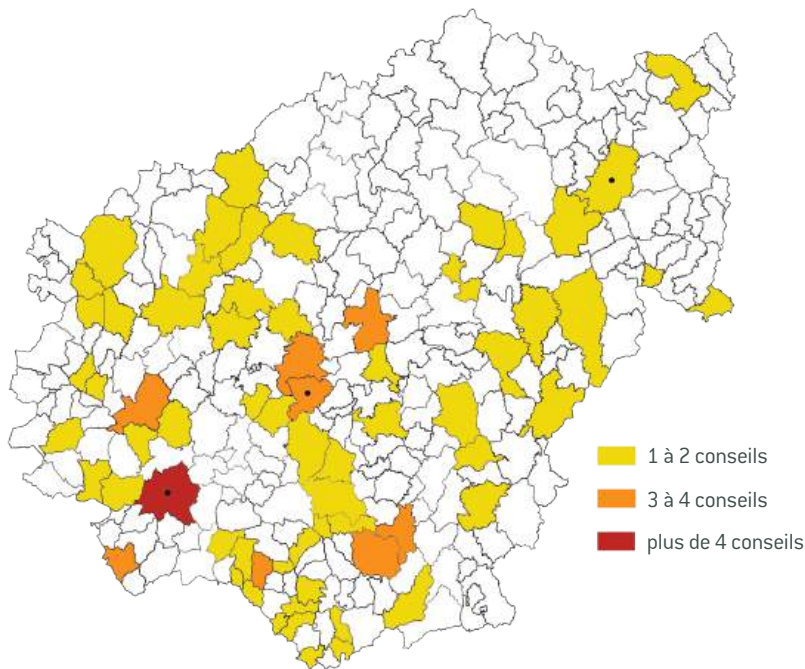
## Commissions

Le CAUE est sollicité, en tant que **personne qualifiée**, pour participer à des jurys ou des commissions techniques :



- ANCT : Massif-Central Plan d'adaptation aux changements climatiques
- Copil Petite Ville de Demain (ORT)
- PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, inventaire patrimoine/architecture contemporaine
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
- Label Villes et Villages fleuris,
- Label Petites Cités de Caractère,
- Cop Planification écologique,
- Comité des Aires Protégées
- Copil Animation du Viaduc des Rochers Noirs
- Schéma Régional pour la Biodiversité (SRB)
- Label « Jardin remarquable »
- Réseau paysage N-A

## Conseil aux particuliers



18

### Un conseil personnalisé

#### Mission du CAUE

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. » (Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait)

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux, un créneau de rendez-vous d'une heure minimum est mobilisé pour chaque demande. Perdue par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE **une aide attentive et personnalisée.**

L'accueil des particuliers s'effectue dans les locaux du CAUE, un créneau de rendez-vous d'une heure est mobilisé pour chaque demande, parfois deux rendez-vous peuvent être nécessaires.

**69** conseils ont été donnés dont **21** en RDV au CAUE

## Un conseil, pour quel projet ?

La plupart des demandes de conseils concernent **l'habitat individuel**. On observe une grande proportion de projets de rénovation avec des changements de destination de granges vers de l'habitat. Les projets de constructions neuves sont beaucoup moins récurrents.

On remarque aussi des sollicitations de personnes en **auto-construction ou auto-rénovation** qui disposent de peu d'accompagnement professionnel.

Certaines demandes, plus ponctuelles, concernent aussi des exploitants agricoles, des commerçants ou encore des SCI (petits immeubles collectifs pour du logement locatif).

## Thématiques abordées

Pour les projets de rénovation, les particuliers sont demandeurs d'une méthodologie sur le projet de manière globale. Quelles étapes sont à réaliser et dans quel ordre ? Quelles démarches administratives et structures à contacter (Service Urbanisme, ADIL, SPANC, UDAP ...) ? Quelles compétences doivent intervenir ? Quels diagnostics sont à réaliser ? Qui sont les interlocuteurs ?

On observe peu la présence d'architectes ou l'intention d'y faire appel.

Des questions plus précises peuvent venir sur de l'aménagement intérieur, les matériaux à utiliser, la création d'ouvertures, le confort thermique, la gestion de l'humidité dans le bâti ancien...

Les demandes concernant l'isolation thermique pour des rénovations d'habitation (sans changements de destination) sont renvoyés vers **les Espaces France Rénov'**.

On remarque qu'une appétence particulière pour la connaissance et le respect du patrimoine bâti local, l'architecture bioclimatique et les matériaux biosourcés. Les particuliers trouvent au CAUE une aide et des conseils concernant la réalisations des dossiers de demande d'urbanisme. Mais aussi des informations sur les risques (radon, qualité de l'air...) et des enjeux important comme le confort d'été.

En ce qui concerne les aides financières, les particuliers sont informés et renvoyés en fonction du projet vers **le Département, la Fondation du Patrimoine, les Maisons de l'Habitat**,...

Les projets de construction sont vus avec la paysagiste-urbaniste conseillère permettant d'aborder l'aménagement paysager, le stationnement, l'implantation de la construction... Les conseils vont plutôt porter sur l'insertion dans l'environnement existant, les matériaux extérieurs...

Les ouvrages de référence de la bibliothèque du CAUE sont aussi valorisés lorsque les particuliers souhaitent approfondir une thématique.





# Journées techniques

# Les journées techniques

## Le paysage, l'él(u)e et le projet local



Le CAUE, en partenariat avec l'association des Maires de la Corrèze (ADM19), a organisé deux journées techniques à l'attention des élus pour les aider à prendre en compte le paysage dans leur projet. Au delà de la sensibilisation au cadre de vie, il s'agissait de **décrypter les différentes étapes d'un projet d'aménagement avec les enjeux afférents**.

Les animations proposées par le CAUE étaient composées d'ateliers, de partage de connaissances, de témoignages et de visites. Les 10 élus ont appréciés la richesse des interventions, les échanges et la diversité des intervenants. Un soleil radieux a accompagné les participants à Voutezac et à Gros-Chastang, conquis par la démarche.

22

## Atelier sur la gestion différenciée



Les services techniques de la commune de Meyssac ont été invités, lors d'une demi-journée sur la gestion différenciée, à repenser leur méthode d'intervention. **Des ateliers participatifs puis une visite sur le terrain** ont permis aux agents, accompagnés d'élus, d'**élaborer des fiches techniques** pour les principaux sites entretenus par la commune. L'intérêt de la démarche est de capitaliser sur les connaissances et les savoirs-faire de chacun pour partager et transmettre aux nouveaux agents.







# Sensibilisation

## Sensibilisation du public

7 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **500**.

### Les Journées Nationales de l'Architecture à Tulle



Les Journées Nationales de l'Architecture et notamment le dispositif « Levez les yeux » ouverts aux scolaires quelques jours avant a permis d'organiser une visite urbaine de la ville de Tulle. Des étudiants en Master de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand sont venus passer une semaine en résidence. L'enjeu était de leur donner quelques clés de lecture à travers une balade commentée en passant d'un coteau à l'autre pour appréhender l'histoire des lieux et les enjeux de covisibilité, d'aménagement, de mobilité... Pour cette animation, le CAUE était accompagné de la Paysagiste Conseil de l'Etat.

26

### Jardin paysan à l'Église aux Bois



C'est le Jardin de Villevaleix que le CAUE a proposé à la visite cette année pour illustrer sa conférence sur les « Jardins paysans ». Malgré la pluie, le public de passionnés était au rendez-vous. Ce jardin a obtenu depuis le Label Jardin Remarquable. Le CAUE était accompagné du PNR et du CPIE pour cette animation.

### Ciné-débat sur la construction paille à Brive



« La construction paille fait son cinéma » organisé par Odéys et qui s'est déroulé à Brive fût l'occasion de présenter le reportage Architecture durable d'ARTE et de partager le retour d'expérience de différents projets, en présence de Mme Taurisson, Présidente du CAUE et de Lucie LEMIRRE, architecte.

## Participation aux Salons

### Salon de l'Habitat - Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à plusieurs prises de rendez-vous. Plus de **200 plaquettes** ont été distribuées durant ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un **échantillon de ses panneaux d'exposition**.

### Salon de l'éco-construction - Meyssac



Après le succès de la première édition, le CAUE était à nouveau présent pour cette seconde édition du salon consacré à la construction et la rénovation écologique. L'occasion d'aborder lors de tables rondes et de conférences des sujets aussi divers que le financement des travaux d'économie d'énergie, l'assainissement, ou l'accompagnement à l'auto-construction. Le public était nombreux pour assister aux démonstrations qui se sont déroulées toutes la journée. Le CAUE avait mis l'accent sur les thématiques du bâti ancien corrézien, mais aussi sur les aménagements paysagers respectueux des caractéristiques locales et de la biodiversité.

## Sensibilisation des scolaires

### Balade paysagère - Lycée Edmond Perrier à Tulle

Ce lycée nous a contacté pour refaire une animation initiée en 2023 pour les 30 ans de la loi Paysage. Ce sont deux classes de seconde que nous avons promené cette année à travers les rues, ruelles et escaliers de Tulle pour les initier à la lecture de paysage et aux enjeux qui y sont liés. Une conférence de la Paysagiste conseil de l'Etat a clôturé la matinée.

## Sensibilisation des adultes

### Balade urbaine - personnels de la DDT19 à Tulle



Le CAUE a animé deux visites urbaines lors de l'assemblée générale de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze. Il s'agissait de présenter le rôle et les actions du CAUE à l'ensemble des équipes puis d'explorer la ville autour des enjeux liés au patrimoine architectural et paysager. Les échanges avec un public parfois très avisé ont été riches.

# Revue de presse

## Une cour d'école plus verte

Dernièrement, les enfants de Nicole d'Espagnan ont aperçu leurs outils de jardinage pour travailler dans leur cour, récemment rénovée, des plants.

Par Anne-Laure Gagnier



Les enfants ont été impliqués dans le maintien et le développement d'un jardinage plus vert.

Ces plants ont été commandés par le Parc naturel régional du Massif central de l'Auvergne. Cette rénovation, réalisée par le conseil municipal a occupé une bonne partie du plancher scolaire.

Avec des estrées et allègements qui nous ont permis de nous installer par deux côtés du PNR, le maire, Didier Beauvais, et les enseignants, ont créé une dizaine d'arbres fruitiers, une trentaine d'arbustes à petits fruits, et plus de 250 plants variétés, aromatiques et fleurs sauvages.

La loi de fin de mandat de la commune prévoit également d'être plus près des insectes pollinisateurs. Ce travail, effectué par les élèves a aussi été pédagogique. Ils ont mis en pratique leur connaissance des végétaux naturellement étagés, mais aussi les techniques de plantation, arrosage, paillage et tonte pour au sein de leur cour.

C'est dans les conditions élaguées et cet espace végétalisé que les jeunes professeurs pourront mieux observer les insectes pollinisateurs. Les travaux ont été réalisés par la Mairie, les entreprises Sève-paysage et Y&A. Antilles. Le PNR a pris en charge la plantation et a accompagné le projet avec le conseil municipal.

## Saint-Martin-la-Méanne. Le four de Soumaille rénové

À Saint-Martin-la-Méanne, le four de Soumaille a été rénové. Ce patrimoine local a ainsi retrouvé son caractère de la traditionnelle fête du pain.

Publié le 27 septembre 2023 à 10h00



Le four de Soumaille a été rénové par le conseil municipal de Saint-Martin-la-Méanne.

À Saint-Martin-la-Méanne, le village de Soumaille a célébré la rénovation de son four communal. Initialement construit entre plusieurs siècles de travaux.

La rénovation, confiée à l'entreprise Maurin, a permis de restaurer le four de Soumaille. Ce patrimoine local a ainsi retrouvé son caractère de la traditionnelle fête du pain.

Mise en valeur du savoir-faire local. Cette opération s'inscrit dans la programmation de restaurations des tours de villages, menées par le conseil municipal de Saint-Martin-la-Méanne.

Le projet de rénovation, financé par le conseil municipal de Saint-Martin-la-Méanne, a permis de restaurer le four de Soumaille. Ce patrimoine local a ainsi retrouvé son caractère de la traditionnelle fête du pain.

L'inauguration a été l'occasion de célébrer le savoir-faire local et de promouvoir le patrimoine local. Le four de Soumaille a ainsi retrouvé son caractère de la traditionnelle fête du pain.

## Urbanisme - François-Xavier Barbioux nommé directeur du CAUE

Le CAUE de la Corrèze a élu François-Xavier Barbioux à la présidence.



François-Xavier Barbioux et Valérie Tausseau - © DR

Le président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Corrèze, Valérie Tausseau, a récemment nommé à la présidence François-Xavier Barbioux en tant que directeur technique du CAUE. Cette nomination s'inscrit dans la programmation de restaurations des tours de villages, menées par le conseil municipal de Saint-Martin-la-Méanne.

## SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE ■ Les habitants transforment le village

### Une forte solidarité communale



Les habitants de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle ont organisé une manifestation pour promouvoir le développement durable.

La commune de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle a organisé une manifestation pour promouvoir le développement durable. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Les habitants de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle ont organisé une manifestation pour promouvoir le développement durable. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

## Meymac - La cour de l'école élémentaire passe au vert

La cour de l'école élémentaire de Meymac a été rénovée et transformée en jardin pédagogique.

Le conseil municipal de Meymac a financé la rénovation de la cour de l'école élémentaire. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

La cour de l'école élémentaire de Meymac a été rénovée et transformée en jardin pédagogique. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Le conseil municipal de Meymac a financé la rénovation de la cour de l'école élémentaire. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

## dagviac. Le CAUE mène des actions de sensibilisation

Publié le 27 septembre 2023 à 10h00



Les habitants de Dagviac ont organisé une manifestation pour promouvoir le développement durable.

Le CAUE de la Corrèze a organisé des actions de sensibilisation à Dagviac. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Le CAUE de la Corrèze a organisé des actions de sensibilisation à Dagviac. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Le CAUE de la Corrèze a organisé des actions de sensibilisation à Dagviac. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Le CAUE de la Corrèze a organisé des actions de sensibilisation à Dagviac. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Le CAUE de la Corrèze a organisé des actions de sensibilisation à Dagviac. Les habitants ont participé à une plantation d'arbres et de fleurs sauvages.

Les habitants de Meymac ont organisé une manifestation pour promouvoir le développement durable.

## L'équipe du CAUE

---



Directeur architecte (depuis novembre)  
M. François-Xavier Barbieux

Paysagiste-Urbaniste OPQU

Mme Sandra Nicolle



Responsable Administrative,  
graphiste  
Mme Sabrina Agnoux

(jusqu'en septembre) Architecte conseillère  
Mme Lucie Lemirre



29

## Stagiaires

---

- Lyjan Guenot IUT Egletons

## Formations/Webinaires/Visites

---

**Formation :**

- Concevoir et animer des formations participatives avec la FNCAUE

**Webinaires :**

- Marchés publics au service des communes rurales
- Connaissance des Territoires (Région)

**Visites :**

- Journée professionnelle Hortis, Adaptation de la palette végétale au dérèglement climatique
- Visite de forêt avec Fibois, Assises de la Forêt et du Bois



*Journée professionnelle Hortis*

# Le Conseil d'Administration

---

## Présidente

---

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

## Vice-Président

---

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

## Représentants des collectivités locales

---

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

## Représentant les personnes qualifiées

---

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, **Secrétaire**

## Représentants de l'Etat

---

M. VAN VAERENBERGH Chris, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. CUTILLAS Franck, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

Mme DE MOUZON Camille, Architecte des Bâtiments de France

## Représentants des professions concernées

---

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. DEMARCHE Sébastien - CAPEB 19

## Membres élus par l'Assemblée Générale

---

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard - maire adjoint à la mairie d'Argentat sur Dordogne

M. BRISSEAU Olivier - Société Colibris, **Trésorier**

M. MERPILLAT Jean-Paul

Mme LAFFAIRE Eliane - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, **Secrétaire Adjoint**

## Représentante élue par le personnel du CAUE

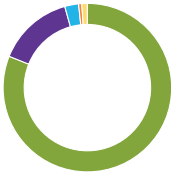
---

Mme NICOLLE Sandra, paysagiste-urbaniste OPQU

# Bilan annuel

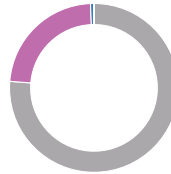
## Compte de résultat 2025

### Produits



■ TA CAUE	200 025€
■ Cotisation adhérents	36 056€
■ Produits financiers	6 538€
■ Autres Produits	915€
■ Ventes de biens et services	2 636€

### Charges



■ Charges de personnel	143 080€
■ Achats et charges externes	43 344€
■ Impôts et taxes	1 148€
■ Amortissements et provisions	87€
■ Autres charges	6€

### Excédent

**58 505€**

## La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012, la TA a été votée au taux de 1% par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

**En 2025**, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,3368 % CAUE + 0,6632% ENS

593 900€ = 200 025 € + 393 875 €

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale. Cette année, le résultat est **excédentaire** généré par le départ d'une salariée avant la fin de l'année et le retrait de la mise à disposition de la direction au premier trimestre 2025.

La part d'affectation de la Taxe d'Aménagement reste stable depuis 2015.

## Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un service public d'intérêt général qui aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

19  
Corrèze  
c|a.u.e

9 rue R & E Fage - BP 199  
19005 Tulle Cedex  
tél. 05 55 26 06 48



courriel [contact@caue19.fr](mailto:contact@caue19.fr)  
facebook [www.facebook.com/cauecorreze](http://www.facebook.com/cauecorreze)  
Instagram [www.instagram.com/caue\\_19](http://www.instagram.com/caue_19)